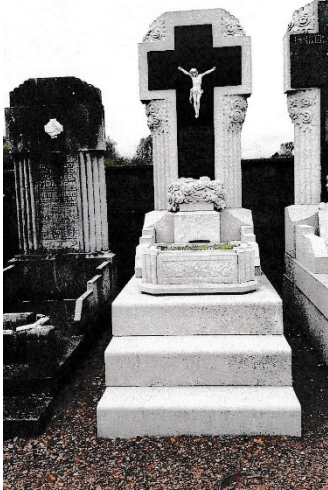


J comme Jugement

Depuis mon enfance, j'ai toujours été intriguée au cimetière par une belle tombe qui indique que le couple qui y est enterré est décédé le même jour, en 1947, lui à 46 ans, elle à 39 ans :



Louis H, époux de Alice M, décédé le 25 avril 1947
(47 ans)

Aline M, épouse de Louis H, décédée le 25 avril 1947
(40 ans)

Elle était cultivatrice avec son époux, c'était la sœur de mon grand-père, et en interrogeant mon entourage j'ai compris qu'il y avait là un secret de famille quant à la cause de ce décès. Mes parents ont toujours affirmé ne rien savoir...

Il y a peu, j'ai interrogé la nièce de mon grand-père, 82 ans, la seule personne encore en vie susceptible de m'en dire plus ... elle a très vite changé le cours de la discussion...

Grâce aux outils nouvellement fournis par le CGRhuy, notamment Geneafinder, en tapant les noms et prénoms, j'ai été dirigée directement sur le site Retronews où j'ai trouvé assez facilement un article de presse du journal *Réveil du Nord* de 1944, parlant de l'épouse :

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE. - Jugement du 12 février 1944 - EXTRAIT :
La nommée
A. [REDACTED] femme **H. [REDACTED]**
TE, cultivatrice, demeurant à Neuville-en-Ferrain, 24, rue de la Latte,

J'y ai appris qu'elle avait été condamnée en 1944 par le Tribunal Civil à 8 mois d'emprisonnement et une amende de 40 000 francs pour avoir falsifié son lait par un écrémage à 35% et un mouillage à 29% .

Jugement devant être inséré dans les journaux et affiché à la porte de la Mairie et à la porte du domicile; avec en outre l'obligation de payer à l'Union Régionale des Producteurs de Lait et de Beurre 1000 francs de dommages-intérêts et l'insertion du jugement dans « L'Echo des Syndicats ».

a été condamnée à l'emprisonnement pendant huit mois et par corps à une amende de quarante mille francs, pour avoir falsifié son lait par un écrémage à 35 % et un mouillage à 20 %. Le Tribunal a, en outre, ordonné l'insertion du présent jugement, par extrait, dans les journaux « L'Echo du Nord », « Le Réveil du Nord » et « Le Journal de Roubaix », et son affichage à la porte de la mairie de Neuville-en-Ferrain et à la porte du domicile de la condamnée. Et, sur les conclusions de M^e CRUS-SAIRE, avocat, l'a condamnée à payer à l'Union des Producteurs de Lait et de Beurre du Nord et du Pas-de-Calais, la somme de mille francs, à titre de dommages-intérêts, et à l'insertion du présent jugement dans « L'Echo des Syndicats ». Le Tribunal l'a en outre condamnée en tous les dépens. Le tout par application des articles 1, 3 et 7 de la loi du 1er août 1905, 52 du Code pénal, 194 du Code d'instruction criminelle. N'y ayant appel - Vu au Parquet, pour le Procureur de la République, le Substitut (signé) : LEMOINE Pour extrait conforme, le Greffier (signé) : DUBOIS.

La faillite et la honte ont dû être sévères !

Je me suis demandée pourquoi son mari n'est pas concerné dans cet article : en consultant sa fiche matricule, j'ai vu qu'il avait été prisonnier de guerre en Allemagne de juin 1940 à juillet 1945... Elle était donc seule à gérer la ferme familiale à cette époque.

Fait prisonnier le 30 Juin 1940. à Dommarais
Interné Stalag III A No^o 59610 Rapatrié le
23 Juin 1945 Démobilisé le 25 Juillet 1945

Pour le vérifier j'ai consulté les recensements de l'époque : il y est indiqué qu'en 1944 elle vivait avec sa fille de 15 ans et sa mère de 71 ans, son mari étant signalé mais on sait qu'il était prisonnier...

Le mari a dû trouver la situation bien infamante en rentrant ...

En conclusion, cela n'indique pas les circonstances de ce double décès, mais fournit une raison possible pour un drame familial moins de 2 ans après le retour du mari...